



# 2025

## FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DU LOT

ASSEMBLEE GENERALE

VENDREDI 02 MAI 2025

SALLE DU FOYER VALENTRE A CAHORS





# RAPPORT D'ACTIVITE

## *Saison Cynégétique 2023/2024*

- Rapport moral du Président
- Rapport du Conseil d'Administration
- Mission du service Administratif
- Dégâts de gibier
- Adhésion et Formation
- Rapport du Service technique

# SAISON CYNEGETIQUE 2023/2024

## La fédération : une association départementale.

La fédération départementale des chasseurs du Lot (FDC 46) assure des missions de service public.

Ces missions sont déclinées en objectifs et actions dans son Schéma Départemental de Gestion Cynégétique (SDGC), document de planification signé en septembre 2019 pour une période de six ans et renouvelable en 2025.

- Formation des chasseurs
- Régie : perception des taxes d'état par la mise en place du Guichet unique (validation annuelle du permis de chasser)
- Prévention des dégâts de grand gibier et gestion des indemnisations des dégâts de grand gibier aux cultures
- Lutte contre le braconnage
- Mise en valeur du patrimoine cynégétique départemental
- Gestion et protection de la Faune sauvage ainsi que de leurs Habitats
- Aménagement durable des territoires
- Education à l'Environnement

La FDC 46 travaille en étroite collaboration avec la Fédération Nationale des Chasseurs et la Fédération Régionale afin de développer et promouvoir la pratique de la Chasse.

Les statuts des fédérations sont définis au niveau national par le ministère en charge de la Chasse.

## Le Conseil d'administration

La fédération est administrée par 16 membres élus en assemblée générale par les représentants des territoires et les chasseurs adhérents.

Les administrateurs sont élus pour 6 ans.

Le conseil d'administration est composé de 16 chasseurs bénévoles.

La composition du Conseil d'administration assure une représentation, en fonction de leur importance, des divers secteurs géographiques et des différentes formes d'organisation des territoires de chasse existantes dans le département.

Le département du Lot est découpé en 8 secteurs regroupant les unités de gestion sanglier. Chaque secteur est représenté par deux administrateurs, l'un représentant les secteurs géographiques, l'autre les formes d'organisation de la chasse.

## La Fédération

Une association loi 1901 créée le 28 janvier 1942.

Association agréée au titre de la Protection de l'Environnement,

AP n° E-2023-35

## Le Bureau fédéral

**Président :** M. Bouscary

**Vice-président :** J.F Cau

**Vice-président :** J.M Laborie

**Secrétaire :** G. Oustry

**Secrétaire-adjoint :** C. Marot

**Trésorier :** J.P Trémollières

**Trésorier-adjoint :** B. Dautrey

## Légende

## **ADMINISTRATEURS DES SECTEURS GEOGRAPHIQUES (problèmes liés aux territoires de chasse)**

- |  |                                |                |
|--|--------------------------------|----------------|
|  | secteur 1 – Olivier ROCHE      | 06 86 87 61 85 |
|  | secteur 2 – Jerome CHALIE      | 06 71 85 17 32 |
|  | secteur 3 – SIMON Patrick      | 06 79 81 41 35 |
|  | secteur 4 – Stéphanie CAZADIEU | 06 03 39 82 56 |
|  | secteur 5 – Jean-Francois CAU  | 06 81 73 90 55 |
|  | secteur 6 – Michel BOUSCARY    | 06 86 80 02 50 |
|  | secteur 7 – Guillaume LAPORTE  | 07 57 45 75 86 |
|  | secteur 8 – Michel CAMBOU      | 06 21 28 23 76 |

## **ADMINISTRATEURS DES FORMES D'ORGANISATION** (Suivi administratif des structures de chasse)

-  secteur 1 – René ROUSSILHE 06 83 30 30 73
  -  secteur 2 – Claude MAROT 06 49 18 29 42
  -  secteur 3 – Marion PUECHAUREL 06 38 17 15 17
  -  secteur 4 – Jean-Marc LABORIE 06 22 16 87 81
  -  secteur 5 – Marcel VEDRUNE 06 84 13 54 45
  -  secteur 6 – Bernard DAUTREY 06 77 36 52 12
  -  secteur 7 – Jean-Pierre TREMOLIERES 06 43 26 21 83
  -  secteur 8 – Guy OUSTRY 06 18 96 55 10



# RAPPORT MORAL DU PRESIDENT

## RAPPORT D'ACTIVITE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Pour la saison 2023/2024, le conseil d'administrations de la fédération départementale des chasseurs du Lot s'est réuni à 4 reprises.

Le 1<sup>er</sup> Conseil d'Administration a eu lieu le 7 novembre 2023 et été consacré essentiellement à la clôture des comptes 2022/2023 en présence de l'expert-comptable M. Bousquet et de la commissaire aux comptes Mme Destruel.

Ce conseil d'administration a également été l'occasion de faire le point sur l'état d'avancement de divers dossiers, entre autres la sécurisation de la salle de réunion et les divers programmes tel que « J'aime la nature propre 2024 » et « Sensibilis'haie ».

Un 2<sup>e</sup> conseil d'administration a eu lieu le 29 février 2024 et été consacré essentiellement aux orientations budgétaires 2024/2025.

Un 3<sup>e</sup> conseil d'administration a eu lieu le 15 avril 2024. Ce Conseil d'Administration a été consacré principalement au licenciement de la responsable du service administratif.

Un 4<sup>e</sup> Conseil d'Administration a eu lieu le 20 juin 2024. Différents points ont été abordés lors de ce conseil dont les principaux sont les suivants :

- avancement du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique ;
- situation des dégâts et des conventions de prévention ;
- nouvelle fonctionnalité de Chassadapt concernant la saisie des prélèvements sangliers ;
- changement de prestataire pour l'enlèvement des viscères.

Anticipant le départ en retraite de Mme Martine Teyssandier, comptable en titre, et son remplacement par Mme Blancher, en charge du guichet unique, M. Rémi Dablanc a été embauché en février 2024.

Suite au départ de Mme Sylvie Bidart en avril 2024 aucune autre embauche n'a été réalisée.

Ainsi le service administratif a-t-il été diminué d'une personne à l'été 2024.

La saison 2023/2024 a vu également la démission d'un administrateur, M. Patrick Puechmaurel, qui a été remplacé par Mme Marion Puechmaurel, coopté lors du Conseil d'Administration de février 2024 et ratifier lors de l'Assemblée Générale d'Avril 2024.

## MISSION DU SERVICE ADMINISTRATIF

A l'été 2024 le service administratif est maintenant composé de 3 personnes à temps complet (Natacha Blancher, Martine Nouvel, Rémi Dablanc) qui se répartissent le travail comme suit :

<b>Natacha Blancher</b>	Régisseur Guichet Unique Comptabilité Paiement Dossiers Dégâts Subvention aux adhérents Préparation Assemblée Générale
<b>Martine Nouvel</b>	Accueil, Standard Gestion Administrative des Formations Validation Permis de Chasser Services aux Adhérents Régisseur Adjoint Guichet Unique
<b>Rémi Dablanc</b>	Examen du permis de Chasser - Gestion Administrative - Formation pratique Services aux Adhérents Préparation Réunions de secteurs et Assemblée Générale Dégâts de gibiers Validation Permis de Chasser Distribution Pan de Chasse

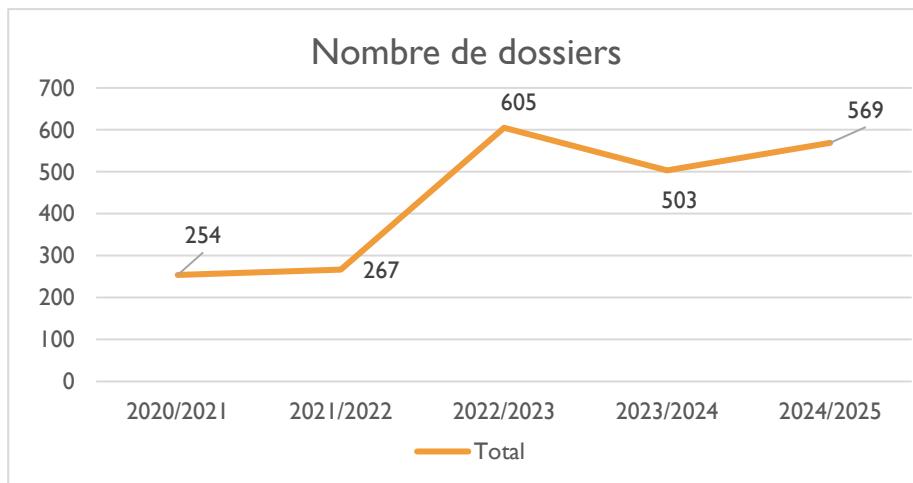
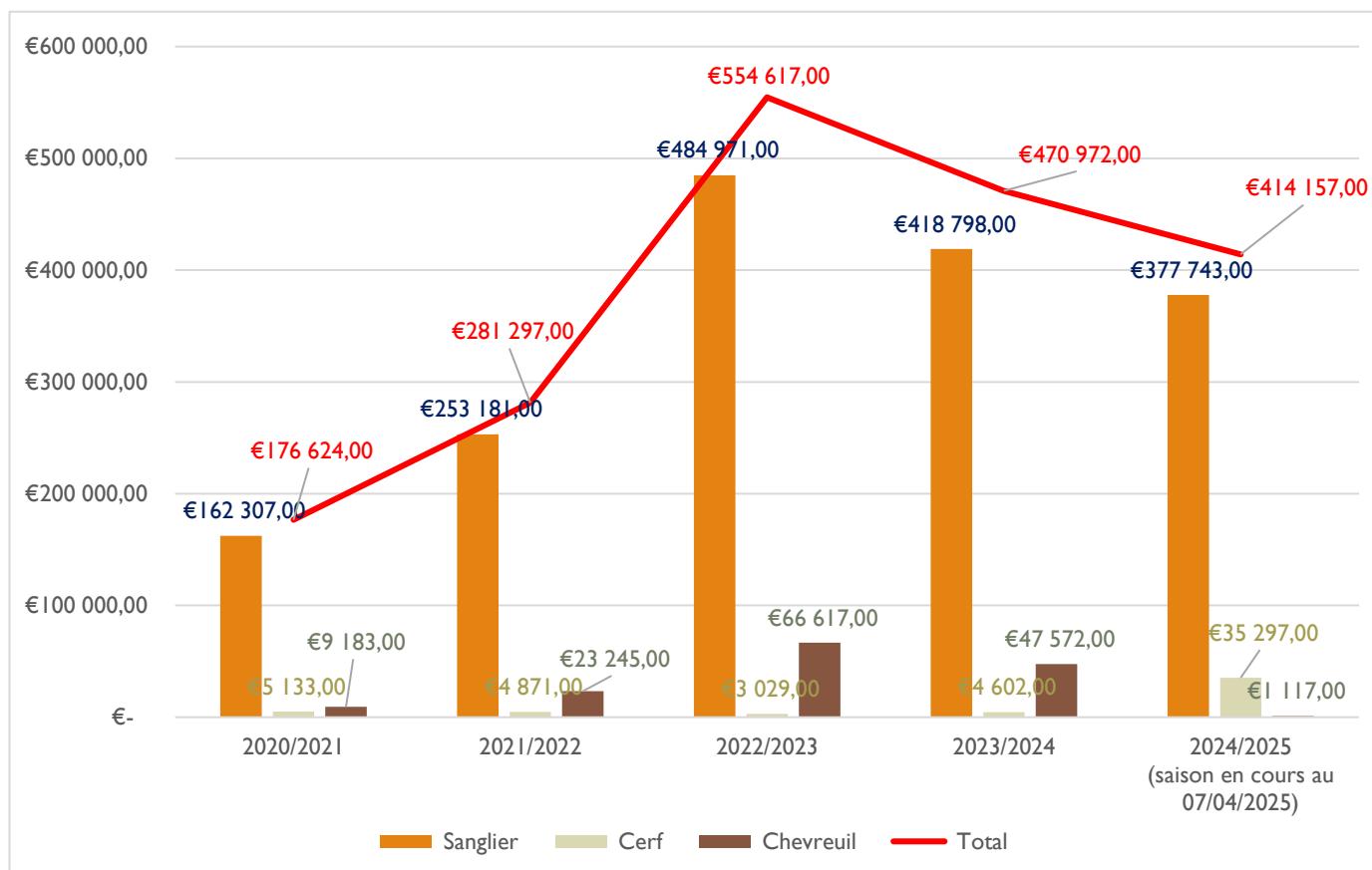
## DEGATS DE GIBIER 2023/2024

En 2023/2024 une légère baisse du montant des dégâts et du nombre de dossiers a été constatée.

Cette baisse est due notamment à la baisse du montant des denrées, à l'aide de l'Etat et certainement à l'augmentation des prélèvements.

### Statistiques dégâts 2023/2024

#### Montant des dégâts (hors vacation) par espèces



## ADHESIONS ET FORMATIONS

### LA FEDERATION

La fédération départementale des chasseurs est une association loi 1901 qui en 2023-2024 comprend environ 6 500 adhérents.

- 6 040 chasseurs
- 460 associations de chasse (association communale de chasse, société communale de chasse, ACCA, chasse privée...)

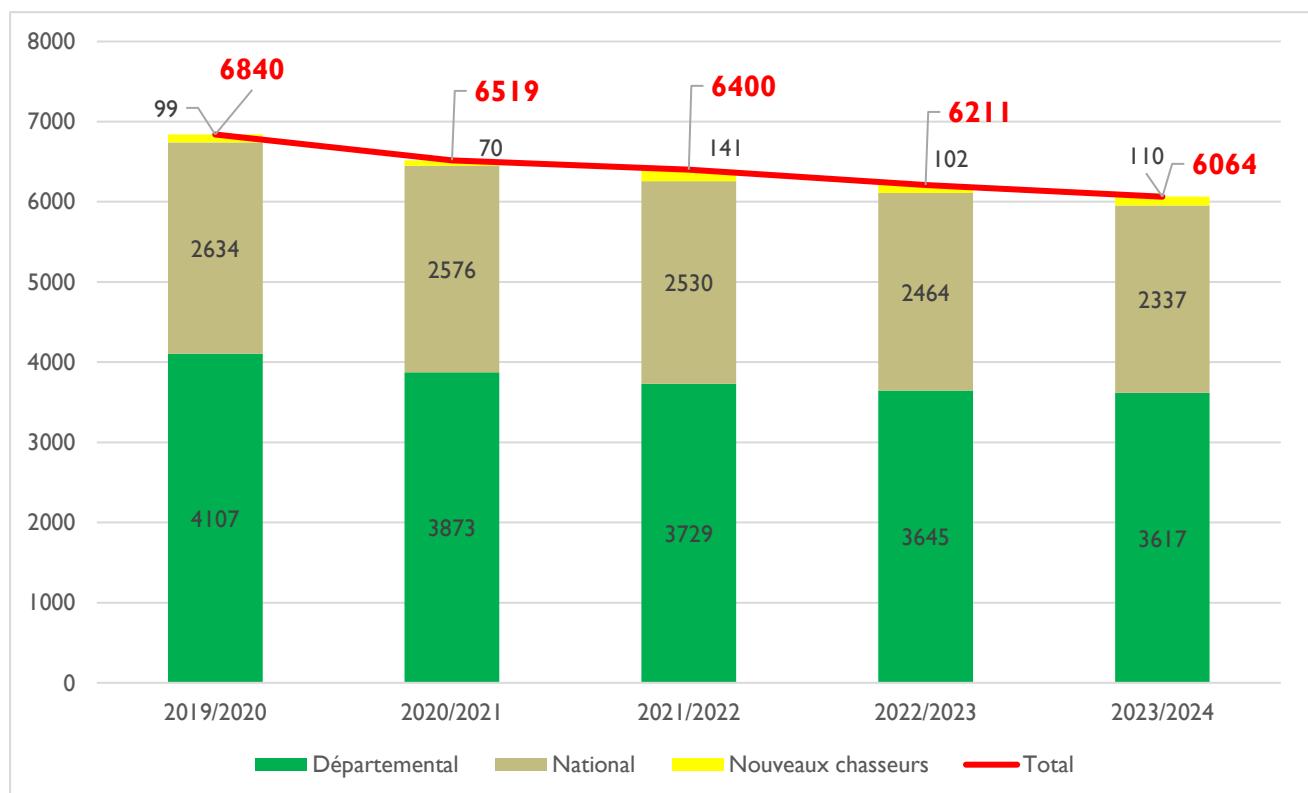
Il s'agit d'une association agréée au titre de la protection de la nature. Le renouvellement de son agrément a été fait en 2023 et validé par l'agrément préfectoral n°E 2023-35 du 06 février 2023.

### LE GUICHET UNIQUE

Pour la saison 2023/2024 le Guichet Unique a ouvert dès le 4 juin 2023.

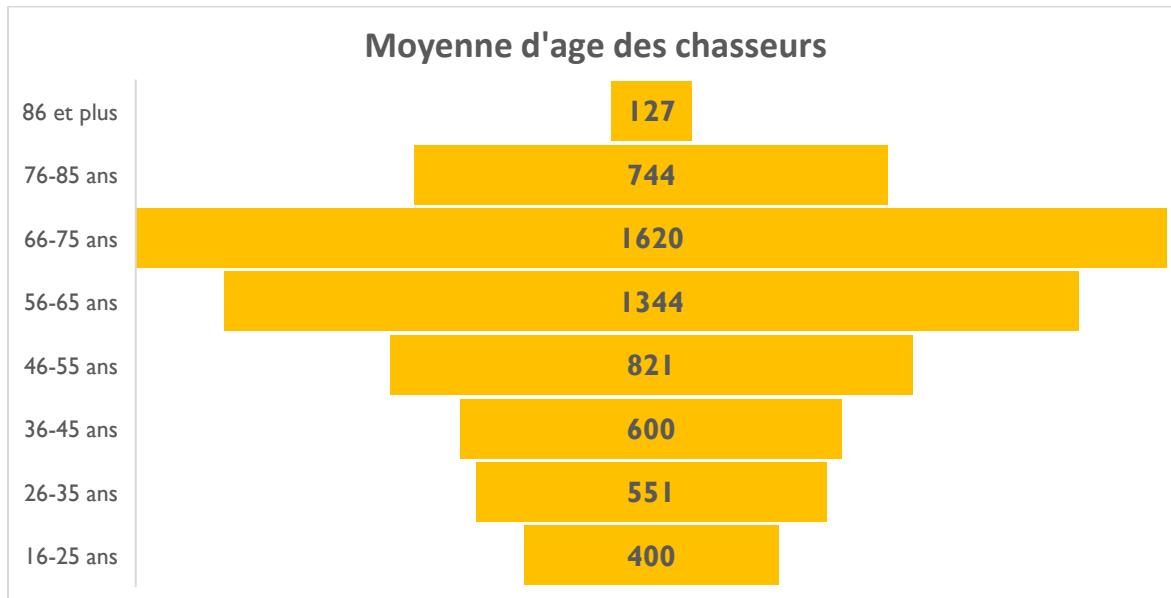
Les validations ont été traité en direct, même s'il a été demandé aux associations de prendre rendez-vous afin de gagner en temps et en organisation.

*Evolution du nombre de permis de Chasser*



En 2020, le permis bi-départemental disparaît pour laisser la place au permis national à 200 €.

Le Département du Lot perd en moyenne 200 chasseurs par an. Cette perte est dû en partie à la moyenne d'âge des chasseurs du département du lot dont la pyramide des âges est donnée dans le graphique suivant.



## LES FORMATIONS

La fédération Départementale des Chasseurs dispense des formations aux chasseurs :

- Formation piégeur agréé ;
- Formation Directeur de Battue ;
- Formation garde-chasse Particulier ;
- Formation Chasse à l'arc ;
- Formation Hygiène et venaison ;
- Formation Chasse Accompagnée ;
- Formation Association de Chasse.

Ces formations sont entièrement gratuites et sont faites en collaboration avec les associations spécialisées et l'Office français de la Biodiversité

Formations	2022/2023	2023/2024
<b>Piégeur Agréé</b>	31	25
<b>Directeur de Battue</b>	91	63
<b>Garde-Chasse Particulier</b>	16	14
<b>Chasse à l'arc</b>	22	0
<b>Hygiène et Venaison</b>	61	0
<b>Chasse Accompagnée</b>	21	13
<b>Formation Association de chasse</b>	/	73

En 2024, une nouvelle formation a été mise en place. Cette formation est destinée aux responsables de structure de chasse afin de leur rappeler quelques règles essentielles et les accompagner dans la mise en œuvre des meilleures pratiques de fonctionnement d'une association de type loi 1901.

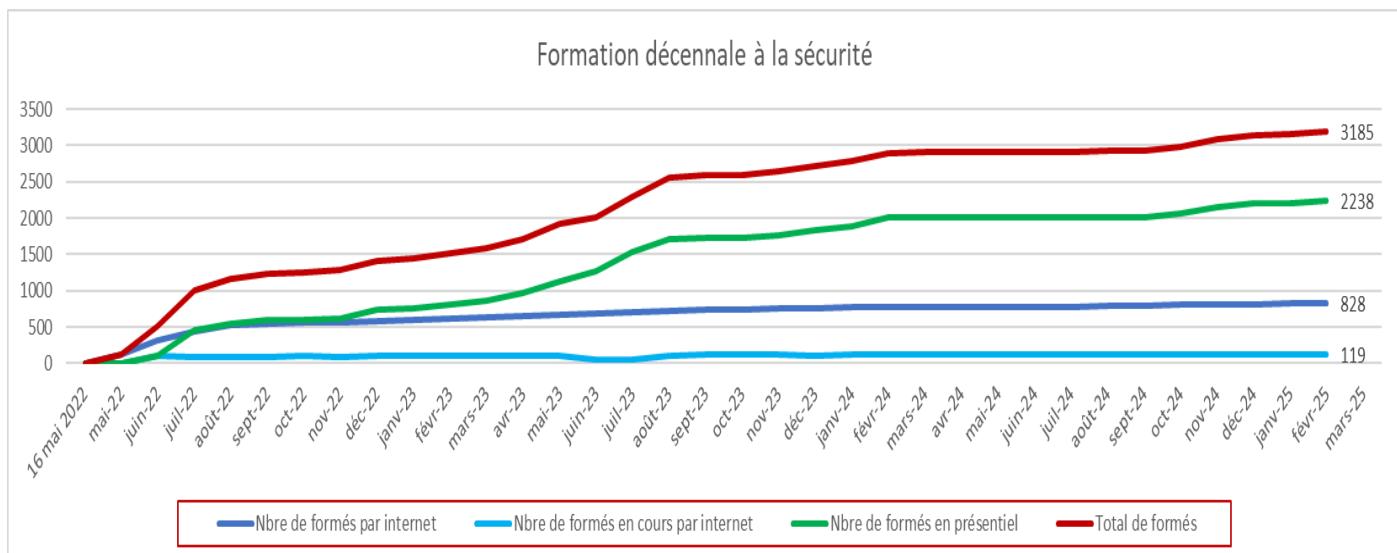
## FORMATION SECURITE DECENTNALE

Depuis 2020, la Fédération Nationale des Chasseurs mis en place les formations à la sécurité décennale. Dans le Lot cette formation a débuté en 2022 et quelques 6 000 chasseurs doivent être formé d'ici 2030.

Cette formation peut se faire en présentiel ou en distanciel.

Avec plus de 3000 chasseurs formés soit plus de 50% des chasseurs du département le Lot devance la moyenne nationale de 30 %.

Lors de la saison 2023-2024 ce sont 19 séances de formation en présentiel organisées par les techniciens ou des administrateurs qui se sont déroulées avec le soutien du service administratif pour les inscriptions.



## LE PERMIS DE CHASSER

Avec un nombre de candidats assez stable autour de 200 candidats enregistrés le taux de réussite de l'ordre de 65 % pour le département est en dessous de la moyenne nationale qui est de l'ordre de 75 % sans que l'on puisse en tirer des enseignements clairs sur cette différence.

Toujours est-il que la centaine de jeunes chasseurs qui rejoignent les rangs de la fédération ne permettent pas d'enrayer la diminution globale constatée du nombre de chasseurs du département.

	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Nombre d'inscriptions</b>	124	209	190	184	200
<b>Nombre de candidats reçus (%)</b>	70 (56,5%)	136 (65,1%)	122 (64,2%)	120 (65,2%)	128 (64%)

Désormais, l'inscription se fait en ligne sur le site : [permischasser.ofb.fr](http://permischasser.ofb.fr)

Le paiement des frais d'inscription se fait uniquement par CB ou virement à l'ordre de l'OFB.

Les dates de formations ne sont proposées que lorsque le dossier du candidat arrive à la Fédération, complet et validé par l'OFB.

Par la suite, les services de la fédération contactent alors le candidat et lui propose des dates.

Vous pouvez retrouver toutes les dates des formations au permis de chasser, proposées sur le site de la Fédération des Chasseurs du Lot : <https://www.chasse-nature-occitanie.fr/lot/>

## GESTION DE LA FAUNE SAUVAGE

Les outils informatiques mis en œuvre au sein du service administratif permettent le traitement des données issues des activités cynégétiques du département dont en particulier le plan de chasse et les prélèvements de grand gibier.



### LES GRANDS GIBIERS

#### BILAN DES PRELEVEMENTS DE GRAND GIBIER

##### Sangliers

Années	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Prélèvements	6016	5362	4954	6041	10032

##### Chevreuils

Années	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Attributions	10185	9964	9800	9901	10121
Prélèvements	9374 (92,04%)	9220 (92,53%)	9320 (95,10%)	9411 (95,05%)	9239 (91,29%)



##### Cerfs/Biches/Faons

Années	2019-2020			2020-2021			2021-2022			2022-2023			2023-2024		
Sexe	Mâle	Fem	Ind												
Attributions	129	121	82	121	115	79	114	124	75	107	135	85	129	132	87
Réal	86	84	56	89	81	62	81	83	52	78	98	64	86	97	63

## RAPPORT D'ACTIVITES DU SERVICE TECHNIQUE

Le service technique est composé de cinq personnes, une technicienne (Elisa Peyrou) et quatre techniciens (Eric Pujol, Thierry Grimal, Jean Emilien Chauchard, Matthieu Mérit). Tous travaillent à temps complet, à l'exception de Matthieu Mérit (3/5<sup>ième</sup> de temps).

Les missions confiées au service technique sont réparties en quatre thématiques :

Services aux adhérents (conseils et réunions auprès des associations de chasse, appui à la rédaction des documents statutaires, livraison de matériels, contrôle terrain des aménagements et équipement, coordination des ACCA...) ;

Formations des chasseurs et futurs chasseurs (permis de chasser, chasse accompagnée, directeur de battue, agrément piégeage, garde-chasse particulier, arc, hygiène, sécurité) ;

Gestion des espèces et des habitats de la faune sauvage (plan de chasse cervidés, surveillance sanitaire, gestion des déchets de venaison, suivis et comptages, programmes partenariaux ..) ;

Communication (promotion de la chasse – articles presse, site internet, éducation à l'environnement auprès de scolaires, encadrement de stagiaires, animations sur le terrain auprès du grand public..).

En 2024, le temps de travail du service technique est réparti en :

- 21% pour la thématique « services aux adhérents » ;
- 11% pour la thématique « formations » ;
- 61% pour la thématique « gestion des espèces et des habitats » ;
- 7% pour la thématique « communication ».

61 % du temps de travail des techniciens est consacré à la gestion des espèces et des habitats, ce qui est logique puisqu'il s'agit des actions « cœur de métier ».

Il convient également de noter que près de 16% du temps de travail (10% en 2023) est aujourd'hui consacré à la prévention des dégâts de grands gibiers ainsi qu'aux expertises sur le terrain, chiffre qui va s'accroître au fil des ans pour répondre à la politique fédérale.

Nous avons fait le choix cette année de vous présenter plus en détail, le volet sanitaire, le programme Agrifaune ainsi que certains programmes bénéficiant des fonds de l'écocontribution (Office Français de la Biodiversité et Fédération Nationale des Chasseurs) menés en partenariat avec bon nombre d'organismes.

## **VOLET « SANITAIRE ET FAUNE SAUVAGE »**

Dans le cadre de ses missions statutaires telles que définies par le code de l'environnement, la Fédération des chasseurs doit conduire des actions pour surveiller les dangers sanitaires impliquant le gibier, ainsi que des actions participant à la prévention de la diffusion de dangers sanitaires entre les espèces gibiers, les animaux domestiques et l'homme.

Les chasseurs sont, bien sûr, à la base de tous les dispositifs mis en œuvre, puisqu'ils sont présents sur le terrain, dans toutes les communes. Ils agissent comme « sentinelles de la nature ».

La Fédération des chasseurs assure une coordination de la majorité de ses dispositifs, en partenariat avec l'Office Français de la Biodiversité (OFB) pour le réseau SAGIR, ou une animation lorsque ceux-ci sont cadrés par la DDETSP-SPAE (programme sylvatub pour la tuberculose bovine)

### **SAGIR :**

Le réseau SAGIR, réseau national de surveillance de la faune sauvage et d'alertes sanitaires, est coordonné au niveau national par l'OFB et animé par les Fédérations Nationale (FNC), Régionales (FRC) et Départementales (FDC). Depuis 2012, il est sous convention avec le Ministère chargé de l'Agriculture.

Les informations recueillies par ce réseau permettent d'avoir une connaissance de l'état sanitaire de la faune sauvage, d'en connaître les causes de mortalités, de révéler des problèmes pathologiques ou éco-toxicologiques.

Dans le département du Lot, la FDC et l'OFB coaniment le réseau en partenariat avec le laboratoire départemental d'analyses et la DDETSP-SPAE

La découverte des cadavres sur le terrain est principalement assurée par les chasseurs, le transport est réalisé par les techniciens FDC ou par des agents de l'OFB, jusqu'au Laboratoire d'analyses à Cahors. L'ensemble des résultats est intégré dans une base de données nationale EPIFAUNE, et les chasseurs sont informés en retour des résultats des animaux autopsiés.

Sur la période 2022-2024, 42 cadavres ont été collectés et analysés, principalement des chevreuils, des sangliers et des lièvres. Seules des infections classiques ne relevant pas de zoonose ont été constatées.

### **TRICHINE :**

La trichine est un parasite qui peut se loger dans les muscles du sanglier. La recherche de cette larve est obligatoire pour tous les sangliers destinés à un repas de chasse, un repas associatif ou cédés à un commerce de détail. Cette analyse est recommandée lors de partage de la venaison entre chasseurs.

La congélation ne détruit pas la larve de trichine, seule la cuisson à cœur permet de détruire les larves et donc d'éviter une contamination.

La seule façon de révéler sa présence avec certitude est l'analyse effectuée dans un laboratoire agréé à partir d'un échantillon collecté (par protocole un morceau de langue).

Le laboratoire de Cahors n'étant pas agréé et afin de répondre à la nouvelle norme de non-congélation des échantillons, la Fédération des chasseurs a mis en place un dispositif d'acheminement des langues vers le laboratoire agréé d'Aurillac (Terrana Cantal), via l'abattoir de Saint-Céré.

Sur ces deux dernières années, 151 échantillons ont été analysés (tous négatifs). La Fédération des chasseurs prend intégralement à sa charge les frais d'analyses.

### **SYLVATUB :**

La tuberculose bovine est une maladie animale transmissible à l'homme (zoonose). Cette bactérie peut infecter de nombreuses espèces animales, à la fois domestiques (principalement les bovins) et sauvages (cerfs, sangliers et blaireaux).

Les bovins domestiques représentent le principal réservoir de l'infection. Les animaux sauvages peuvent s'infecter et jouer le rôle d'hôtes de liaison, voire de réservoirs susceptibles de contaminer les animaux domestiques.

La Direction Générale de l'Alimentation (DGA) du Ministère en charge de l'Agriculture, en lien avec les parties prenantes (DDecPP, ADILVA, ANSES, OFB, FNC-FDC) a créé en septembre 2011 un dispositif national de surveillance de la tuberculose bovine dans la faune sauvage dénommé « SYLVATUB », chargé notamment, de détecter les animaux sauvages infectés et de suivre le niveau d'infection.

Le département du Lot est, depuis 2014, classé en niveau 3 (échelle de 1 à 3), ce qui implique une surveillance renforcée des grands gibiers et des blaireaux. Ce dispositif est coordonné par la DDETSPP-SPAE :

Surveillance programmée des blaireaux (piègeage coordonné par les Lieutenants de Louveterie avec l'appui de piégeurs agréés) ;

Surveillance programmée des sangliers (prélèvement de sang sur des buvards réalisés par les chasseurs et transmis au Laboratoire du Lot) ;

Collecte des blaireaux en bord de route (victimes de collisions) ;

Surveillance évènementielle par examen des carcasses des grands gibiers tués à la chasse réalisée par les chasseurs référents ayant suivi une formation leur permettant de détecter des signes cliniques suspects (ganglions...).

Pour la saison 2023/2024, sur les 27 communes de Bouriane, l'échantillon était de 10 blaireaux et 60 sangliers :

8 blaireaux ont été analysés, 1 a été décelé positif (commune de Marminiac) ;

Pour les sangliers 38 prélèvements (sur 60) ont été réalisés, tous négatifs.

En plus de ce dispositif, dans le cadre du réseau SAGIR, tous les cadavres de grands gibiers et de blaireaux collectés font l'objet d'une analyse systématique « tuberculose ». Sur la période 2022-2024, 7 cadavres ont été testés, tous négatifs.

La Fédération des chasseurs apporte un appui technique et d'animation locale à ce dispositif et est régulièrement en contact avec la DDETSPP-SPAE

## **COLLECTE DES DECHETS DE VENAISSON**

Avec des prélèvements par la chasse de plus de 20000 grands gibiers, et un secteur du département (Bouriane) impacté par la tuberculose bovine, la Fédération des chasseurs a, depuis 2018, engagé un plan départemental de collecte et évacuation des déchets de venaison par la voie de l'équarissage en remplacement de l'enfouissement.

A ce jour, 39 plateformes de collecte (comprenant un ou deux bacs) réparties sur tout le département sont opérationnelles. Les chasseurs en assurent la gestion (construction de la plateforme, contact direct avec l'équarisseur, lavage des bacs...)

Une convention avec une entreprise chargée de la collecte de ses déchets permet de fixer le cahier des charges et notamment les tarifs. La Fédération des chasseurs finance, sur ses fonds propres, le montant annuel de collecte.

197 tonnes de déchets ont été collectés en 417 passages, sur les 39 plateformes de collecte, par les deux sociétés d'équarissage (SOPA et SECANIM), pour un montant annuel de 55000 euros.

Le Conseil Régional Occitanie et la DDETSPP du Lot apportent leur soutien financier à cette opération (financement d'une partie des investissements logistiques de collecte)

## **AGRIFAUNE - 10 ANS D'ACTIONS DANS LE LOT (2014-2024)**



Clap de fin pour le programme Agrifaune, conjointement animé sur le terrain, par les conseillers de la Chambre d'Agriculture et les techniciens de la Fédération des chasseurs, qui a vu dix ans d'actions pour favoriser des pratiques agricoles favorables à la petite faune sauvage, aux pollinisateurs et aux insectes auxiliaires.

Sur les régions du Quercy Blanc et de la Basse Vallée du Lot, le partenariat aura permis de tester des mélanges de couverts végétaux de type « jachère faune sauvage » (44 contrats signés avec des agriculteurs pour 127 hectares), d'organiser, avec la Fédération CUMA46, une démonstration d'utilisation d'une barre d'effarouchement, de tester des couverts d'interculture et la gestion différenciée de la luzerne (pour apporter aux pollinisateurs une ressource avant l'hiver).

Toutes ces actions ont fait l'objet de suivis :

- Suivi avifaune, pour évaluer l'intérêt des couverts pour les oiseaux (le nombre de contacts est multiplié par trois pour la caille et la perdrix sur les parcelles aménagées) ;
- Suivi pollinisateurs (nichoirs à abeilles sauvages et transects pollinisateurs) pour évaluer l'intérêt de ces couverts végétaux.

En termes de sensibilisation et communication, cinq vidéos thématiques ont été conçues, deux portraits d'agriculteurs engagés ont été diffusés sur la plateforme nationale, et bon nombre d'opérations « bout de champs » ont été animées par les conseillers de la Chambre d'Agriculture.

L'action « jachère faune sauvage » intègre les enjeux pollinisateurs. A ce titre elle a été retenue parmi les 104 initiatives recensées en France en faveur des pollinisateurs et intégrée au plan régional d'actions en faveur des pollinisateurs d'Occitanie 2021-2030.

Le nouveau programme Agrifaune qui a débuté en 2025 n'intègre pas l'enjeu pollinisateurs-petite faune sauvage, mais les thématiques « intercultures », « vignes » et « bords de champs »... Financé par l'OFB, ce programme est piloté par Chambre d'Agriculture qui mène en particulier les expérimentations. La Fédération départementale des chasseurs vient en appui technique et pour la communication.

### **PROGRAMMES « ECO-CONTRIBUTION »**

Ces programmes sont soutenus financièrement par l'Office français de la biodiversité et la Fédération nationale des chasseurs, dans le cadre des fonds de l'écocontribution



### **SENSIBILIS'HAIE**

Sensibilis'haie est une opération participative et citoyenne de plantations de haies réservée aux collectivités territoriales à l'initiative de la Fédération Nationale des Chasseurs, qui finance la logistique (plants, filets de protection, supports de communication).

Depuis 2023, la Fédération Départementale participe à ce programme. En 2024, le partenariat avec l'association Arbres-Haies-Paysages a permis une commande groupée des 500 plants et du matériel de protection.

L'objectif est de promouvoir la haie et les services écosystémiques rendus (environnementaux, paysagers, agronomiques, économiques ou encore sociétaux).

Neuf municipalités (Cambes, Castelfranc, Sousseyrac en Quercy, Béduer, Miers, Belfort du Quercy, Crayssac, Lendou en Quercy (St Cyprien), Léobard) et le Lycée des territoires de Cahors-Le Montat se sont engagés dans l'organisation de

chantiers participatifs ouverts à tous, avec l'appui des associations locales de chasse.

203 personnes y ont participé dont 113 scolaires (écoles de Béduer, Crayssac, Miers, Sousceyrac et lycée des territoires)



Chantier participatif, Lendou en Quercy

## ILOT DE BIODIVERSITE



Ce programme d'une durée de trois ans (2023-2026), coordonné et animé par la Fédération des chasseurs avec l'appui technique de l'association Arbres-Haies-Paysages, est, aussi, centré vers les municipalités. Il est basé sur un concept qui associe sur une parcelle communale un couvert végétal, favorable à la faune sauvage et aux polliniseurs, et vingt arbres fruitiers de variétés anciennes.

Un plus de nature au cœur de certains villages Lotois, qui permet, dans le cadre d'un chantier participatif, de regrouper élus locaux, chasseurs et habitants de la commune.

Quatre chantiers ont été réalisés en 2023, sur les communes de Saint-Laurent-les-Tours, Le Bastit, Les Arques et Mechmont. Six viennent d'être réalisés cette année, sur les communes de Anglars-Nozac, Mauroux, Castelfranc, Concores, Lendou-en-Quercy (St-Laurent-Lolmie) et Saint-Michel de Bannières.

243 personnes y ont participé dont 120 scolaires (écoles d'Anglars-Nozac, Castelfranc, Concores et le collège de Vayrac).

En image la vidéo de présentation du chantier participatif de St Michel de Bannières

## CYN' OBS :



Le programme Cyn'Obs (programme régional de suivi, de connaissance et de valorisation des données sur la faune sauvage) vise à organiser la collecte, l'analyse et la valorisation des données de comptage des espèces suivies par les Fédérations des chasseurs de la région Occitanie.

La Fédération Régionale et les treize Fédérations Départementales ont élaboré un canevas de procédures et d'outils permettant une collecte standardisée et centralisée des données de comptages. Toutes ces données sont mises à disposition du SINP Occitanie (Système d'information de l'inventaire du patrimoine naturel animé par la DREAL – Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement).

Quatre protocoles de suivis sont engagés sur le département :

- Le suivi des espèces à enjeux en Occitanie (notamment la perdrix rouge) sur des sites de référence ;
- Le baguage des bécasses, bécassines et columbidés ;
- La collecte de données avec l'application Vigifaune ;
- Les indices nocturnes d'abondance cervidés.

Ce dernier protocole fait l'objet depuis plusieurs années d'un partenariat avec différents organismes et associations impliqués dans la gestion des cervidés :

L'OFB, la DDT, les lieutenants de Louveterie et les Gardes Chasse Particuliers, des chasseurs, des agriculteurs et des forestiers participent aux comptages nocturnes cervidés, sous l'encadrement des techniciens de la Fédération. Les données recueillies servent à une meilleure définition des plans de chasse Lotois, mais aussi à alimenter la base de données régionale.

L'application Vigifaune a été lancée en 2023, avec la constitution d'un réseau d'observateurs de la faune sauvage. Toute personne peut créer sur son smartphone un compte gratuit sur Vigifaune, et ensuite le renseigner en compilant ses observations.

A ce jour plus de 2500 personnes constituent le réseau « occitanie ». Plus de 400 espèces différentes ont été identifiées. Sur le podium des espèces les plus observées, la perdrix rouge, le chevreuil et le lièvre.

L'ensemble de ces observations (Vigifaune et autres suivis) sont consultables sur [atlas.frcoccitanie.fr](http://atlas.frcoccitanie.fr) (Atlas du patrimoine faunistique et cynégétique d'Occitanie).

## **EN CONCLUSION**

Malgré une grande diversité de programmes et d'actions, et le déploiement sur des actions décidées dans le cadre de la politique fédérale, le service technique est resté attaché à ses missions de proximité et de liaison avec les structures de chasse. Près de 20 % du temps de travail est directement consacré aux associations (statuts, droits de chasse...), à la coordination des ACCA (appui juridique, cartographie...) et aux services apportés aux adhérents (subventions, matériels...).